

interview

ENTREPRISES ET CRISE SANITAIRE

Valérie Creusot-Rivièr:
« L'Ordre des experts-comptables est mobilisé ! »

Dans une interview aux Affiches d'Alsace et de Lorraine, la présidente de l'Ordre des experts-comptables de Lorraine, Valérie Creusot-Rivièr, rappelle le rôle éminent des professionnels pour venir en soutien des entreprises paralysées par la crise du coronavirus. Elle évoque aussi le rapprochement des entités régionales de l'Ordre dans le Grand Est.



- En préambule, dans quelles conditions travaillez-vous actuellement ?

- Mme Creusot-Rivièr : « Nous respectons le confinement. On a délocalisé notre cabinet en l'espace de deux jours. Ainsi des choses qui nous paraissent complètement invraisemblables à un moment donné deviennent possibles. Du reste dans ce contexte, quand on discute avec les uns et les autres on se rend compte que plein de choses qui étaient impossibles avant deviennent possibles. Les banquiers nous faisaient remarquer qu'ils ne signaient jamais des prêts sans avoir la signature physique de leurs clients. Ils ont signé des contrats avec de simples mails puisque le code du commerce reconnaît ces signatures. »

- Vous pratiquez le télétravail ?

- VCR : « Nous avions cette chance dans notre cabinet d'avoir un accord télétravail depuis un an, ce qui nous a permis de l'avoir testé. Cela dit tous nos collaborateurs n'étaient pas en télétravail en même temps. La profession fort heureusement s'est beaucoup dématérialisée ces dernières années et ça nous a grandement facilité la tâche. Néanmoins il reste quelques petits cabinets qui n'ont pas encore cette technologie qui ont quelques difficultés. Mais globalement, l'ensemble de la profession s'est facilement adapté et mis au télétravail. Après, sauf les standardistes, accueil etc... on peut dire que 85% des gens chez nous travaillent de chez eux. Bon, il y a du temps partiel en fonction du poste qu'ils occupent et des missions qu'ils ont à réaliser mais en tout cas il y a un grand nombre de personnes mobilisées pour accompagner les clients, en particulier dans toutes les mesures d'urgence. »

En majorité des demandes d'activité partielle

- De quelle façon aidez-vous les entreprises ?

- VCR : « Nous sommes effectivement sollicités de toutes parts par nos clients. Nous sommes en première ligne pour ça. Et ça a commencé par les demandes de report : report de cotisations sociales, les déclarations de gardes d'enfants des salariés, les mises en activité partielle. Et dans ce domaine nous avons tous les jours des sujets et, de fait, on est en échange permanent avec la Direccte parce qu'il y a eu beaucoup de dysfonctionnements, les serveurs ont été saturés. Pour exemple on avait une conférence en début de semaine avec des acteurs locaux. On a ainsi appris que la Direccte locale qui avait habituellement 200 demandes par an, en a enregistré près de 2000 en l'espace de 15 jours pour les mises en activité partielle. »

- Avez-vous eu le temps de prendre connaissance des textes, des ordonnances adoptées par le Parlement ?

- VCR : « On n'a pas le choix. Les ordonnances tombent, tous les jours on en prend connaissance. Nos juristes au conseil supérieur qui sont sur le pont et se sont partagés le travail, nos juristes dans nos propres cabinets s'y sont attelés, et nous avons enfin nos propres gens sur le terrain. En remontant les infos on se rend compte qu'il y a des choses imprécises. On a des échanges tous les jours avec le ministère au niveau du conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables. On a observé des cafouillages notamment lors du lancement du Fonds de solidarité par décret qui attribue une somme de 1500 € pour une variation du chiffre d'affaires entre mars 2020 et mars 2019. Un des critères retenus était une variation de 70% de chiffre d'affaires. Nous avions suggéré plutôt une variation de 50%. Celle-ci a été retenue mais après la parution du décret. Le ministre Bruno Le Maire l'a acté. Et ça a créé un vrai cafouillage. Pour être appliquée avec une variation de 50%, la demande devait en fait être faite à partir du 3 avril. »

- Les entreprises qui vous sollicitent sont à l'arrêt ?

- VCR : « Pas seulement. Toutes les sociétés nous sollicitent. Là-aussi il y a eu un peu de confusion au début. Aujourd'hui, pour l'activité partielle, des entreprises doivent poursuivre mais en mettant quand même des gens en arrêt d'activité, parce que dans l'entreprise on n'a peut-être pas la possibilité de forcément mettre tout le monde en protection. Il y a d'autres cas où l'activité s'est arrêtée pour des problèmes de fournitures, d'équipements... On a alors aussi du chômage partiel à temps complet ou à temps partiel. De ce fait tous nos clients reviennent vers nous. On a beaucoup de cas particuliers à traiter. »

« Nous sommes en flux hypertendu ! »

- Quelles sont les principales questions que vous posent les entreprises ?

- VCR : « En général ça concerne les nouvelles dispositions prises par le gouvernement, notamment pour l'activité partielle. Aujourd'hui 70% des questions, passé le temps des reports, concernent bien l'activité partielle. Parce qu'il y a eu beaucoup d'aménagements, et ça va encore évoluer en fonction des remontées de l'expérience terrain. Et par ailleurs on fait aujourd'hui beaucoup de paies pour nos clients. À la date du 1^{er} avril la plupart des paies n'étaient pas

encore sorties, parce qu'on n'avait pas les dispositifs, pas les décrets. Les logiciels n'étaient pas à jour et doivent s'adapter encore aux dernières mesures. »

- Il vous faudra du temps ?

- VCR : « On est véritablement en flux tendu, hypertendu tout le temps. D'habitude les paies on les démarre le 23... Derrière on a les DSN, les déclarations sociales. On déclare les charges sociales et on les paie. C'est mensuel. Mais là aussi on a demandé un report de la production de la DSN. Mais le gouvernement n'a pas accepté le report des DSN, même si le report de leur paiement a été accepté. Et n'oublions pas le prélèvement à la source, c'est tout un système en chaîne qu'il nous faut gérer. »

- En Ile de France, l'Ordre a lancé une opération « Appelle un expert ! » Est-ce également le cas dans le Grand Est ?

- VCR : « Le conseil de Paris est un gros conseil, ils ont des dispositifs particuliers. Pour autant ce sont des choses qui sont en place de manière moins formalisée ailleurs : on a fait des articles, on a une adresse mail, on a été relayé par la CCI, la Chambre de commerce et d'industrie... on est à la disposition d'entreprises qui n'ont pas d'expert-comptable. L'ordre des experts-comptables est mobilisé pour répondre aux besoins des entreprises. »

« Une vraie solidarité avec les acteurs locaux »

- Vous ne le faites pas tout seuls ?

- VCR : « De toute façon, dans toute la chaîne, il y a une vraie solidarité entre les acteurs et les différentes organisations pour faire en sorte que les entreprises puissent se sortir de ce chaos administratif... de cet arrêt d'activité qui va leur poser des problèmes de trésorerie. Et pour permettre de faire repartir la machine quand elle pourra repartir, le plus rapidement possible. »

- Les entreprises qui vous sollicitent sont les TPE ou les PME ?

- VCR : « Toutes les entreprises. Les plus grosses entreprises ont des services administratifs, financiers. Pour autant elles nous questionnent quand même. Elles ont besoin de précisions... on les accompagne aussi, on fait le relais. »

- Cette crise va mettre encore plus en valeur votre métier ?

- VCR : « J'espère qu'elle va enfin le mettre en valeur. On n'est parfois pas toujours bien considéré. Dans l'opinion certes on reconnaît qu'on fait ce que l'administration nous demande. C'est vrai que ça va mettre en avant le rôle des experts-comptables qui est d'accompagner les entreprises dans toutes leurs difficultés, dans leur quotidien, dans les méandres administratifs... Oui on a besoin de renforcer notre image. »

« Renforcer notre image dans l'opinion »

- Vous faites aussi des actions de sensibilisation vers le monde scolaire ?

- VCR : « C'est un vrai sujet : on est une profession qui recrute. On a besoin de recruter. Les métiers évoluent. On a besoin d'une grande mixité dans nos profils. On accompagne les entreprises dans la digitalisation, dans la dématérialisation. On les accompagne dans tout ce qui est accessoire à la mission comptable. On est de base un métier très juridique, droit social, droit fiscal, droit patrimonial. Aujourd'hui on a besoin de profils mixtes pour accompagner les entreprises dans tout ça. Alors on communique pour faire connaître la diversité de notre métier. Nos métiers sont techniques. Et on a des gens qui se sont spécialisés au fil du temps : les enjeux de fiscalité, de social, de patrimoine, de juridique, en fonction des grands comptes, des TPE, des PME, des collectivités territoriales, des associations, des professions libérales font qu'on ne traite pas du tout les mêmes dossiers et qu'on a une grande technicité dans nos cabinets. »

- Pour devenir expert-comptable il faut un certain niveau de formation ?

- VCR : « Oui, il faut 7 à 8 ans d'études pour obtenir le diplôme. C'est une profession assermentée. On dépend d'un ordre qui dépend d'une tutelle, c'est Bercy. Dans les promotions experts-comptables stagiaires il y a à peu près autant d'hommes que de femmes. Ensuite il y a plus d'hommes qui vont au bout et qui exercent leur métier d'expert-comptable, mais ça évolue. Je suis présidente d'une entreprise de 200 personnes et on a eu le prix de la parité l'an passé, pour la présence des femmes dans la gouvernance, parmi les managers. Notre entreprise c'est Expertise CFE à Nancy. »

« L'enjeu de la proximité »

- Vous êtes présidente de l'Ordre régional lorrain. Pour combien de temps ?

- VCR : « C'était des mandats de 4 ans. Mais nous avançons dans la régionalisation. On est dans la démarche. Compte-tenu de la loi PACTE, notre mandature a été prolongée de deux ans. À partir du 1^{er} janvier 2021 on sera l'Ordre des experts-comptables Grand-Est. »

- Mais qu'en sera-t-il de la proximité ?

- VCR : « Il y aura un président Grand Est avec des délégations régionales pour maintenir le contact avec les confrères locaux, les acteurs locaux. C'est un changement de périmètre. On s'en est rendu compte en entamant la démarche : on s'entend bien, ça se passe bien, on construit puisqu'on n'a pas le choix. On est calqué sur les régions administratives. Cela va à mon avis créer de la complication. Le risque, c'est ce qu'on essaie de faire dans notre projet, c'est de ne pas perdre le contact, la proximité avec les confrères, les acteurs locaux. Le rôle de l'Ordre c'est quoi ? Le premier rôle c'est d'accompagner les confrères, de les défendre, quand on est Grand Est, on ne va pas connaître tous les confrères du Grand Est. Cela va être plus compliqué. Quand on est Ordre on accompagne les dispositifs, on est le relais des textes, des acteurs locaux, c'est quand même la relation de proximité qui compte. Et la formation des experts-comptables, il faut qu'elle continue à s'organiser en local aussi. On ne va pas aller tous à Strasbourg se former. Dans la réforme on va mutualiser des choses, mais ce sont des choses qu'on faisait déjà avant. »

- Quel sera l'enjeu de cette réforme ?

- VCR : « C'est la proximité. On s'organise pour ne pas la perdre. Pour ce qui est de la présidence, ça tournera entre les régions. Pour ma part je vais accompagner l'équipe vers cette nouvelle organisation. À l'échelle lorraine on aura encore une assemblée générale, la dernière cette année. Elle aura sans doute lieu en octobre à Metz. La suivante sera une AG de l'Ordre du Grand Est. »

- En résumé la profession des experts-comptables ne s'arrête pas aujourd'hui en raison de la crise sanitaire ?

- VCR : « On continue de fonctionner pleinement. Près de 85% de nos équipes sont en télétravail. Et cette période inédite va encore accélérer le processus de digitalisation de notre activité, de nos cabinets. On est dans la période de production des comptes où l'entreprise n'a pas dématérialisé son administratif, c'est compliqué. Pour autant il faut bien qu'on récupère les documents. On met à la disposition de nos clients des scanners, des outils pour nous permettre de transmettre les documents. On a un tissu de petites entreprises qui ont vraiment besoin d'être accompagnées. »

« Aller vers plus d'essentiel... »

- Votre sentiment ; dans quel état seront les entreprises à la sortie de cette crise ?

- VCR : « Cela va avoir des répercussions. Les entreprises qui n'ont plus de chiffre d'affaires on essaie de les accompagner dans le creux de trésorerie qu'elles vont avoir. Il y aura des entreprises qui ne passeront pas le cap, il faut l'avoir à l'esprit. Il y en a qui étaient déjà très tendues, sur le fil, je pense aux commerçants. Dans le même temps cela va accélérer des changements de mode de fonctionnement, de modèle économique. C'est toute l'économie qui va devoir se remettre en question. On est dans une crise mondiale, il y aura des décisions à l'échelle européenne, mondiale... »

- Est-ce que ça va déboucher sur un nouveau monde ?

- VCR : « Je suis d'un naturel très optimiste. Je pense qu'on va aller à plus d'essentiel, qu'on va changer la lourdeur d'un certain nombre de choses, qu'on va pouvoir fonctionner autrement. Qu'on ne sera plus dans une hyperconsommation, qu'il y aura plus de local, qu'on va donner de l'éthique dans la façon de fonctionner. Je l'espère. Mais parfois le naturel revient au galop. En tout cas j'ai envie de penser que cette crise-là va permettre de faire changer les choses. »

Recueilli par Bernard KATZ

Voir aussi www.lorraine.experts-comptables.fr

CROEC de Lorraine, 46 Cours Leopold BP 80379 54007 Nancy cedex
Tél. 03 83 39 20 00

L'ordre des experts comptables compte en France 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires.